n° 584 - TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - POSE D'UN COLLECTEUR LE LONG DE LARUE DU BON CURE - DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE SERVITULE DE PASSAGE SUR FONDS PRIVES

Le Maire informe l'assemblée des difficultés rencontrées par la Commune pour réaliser les travaux de pose du collecteur principal d'assainissement le long de la rue du Bon Curé, prévu dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement de la Commune.

Il précise que la pose de ce collecteur intéresse diverses parcelles situées sur le territoire de la Commune de LUDRES, section AB n° 139 140 141 142 143 144 145 et 146.

LE CONSEIL MUNICIPAL, considérant que l'accord des propriétaires est nécessaire et urgent, après avoir délibéré :

- demande à Monsieur le Préfet de Meurthe & Moselle, l'ouverture d'une enquête en vue de l'institution d'une servitude de passage au profit de la Commune sur les parcelles en cause.
- Commune sur les parcelles en cause. Cette servitude de passage est sollicitée en vertu de la loi n° 62 904 du 04 Août 1962 et de son décret d'application n° 64 153 du 15 Février 1964,
- prend l'engagement d'indemniser les propriétaires de tous les dégâts qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par l'exécution des travaux.